

## MONOXIDE DE CARBONE: L'ASSASSIN INVISIBLE POURQUOI'?

Le monoxyde de carbone (formule chimique: CO) est un gaz **incolor, sans saveur et pas irritant**.

Il est absorbé par les poumons et, dans le sang, il **remplace l'oxygène** avec conséquences sérieuses surtout pour le cerveau et le cœur.

Dans la région de Piacenza, dans les derniers 4 ans (2004-2007) il y a eu 151 cas d'intoxication dû au monoxyde de carbone avec 5 morts.

### COMMENT SE FORME-T-IL?

**Le monoxyde de carbone se produit quand se brûle** du bois, du charbon, du gaz méthane, de l'essence, du gasoil ecc. pour faute **d'oxygène** et il peut atteindre, dans les maisons, concentrations dangereuses pour la santé.

Le **risque** principal est dû:

aux chauffe-bain à avec des flammes libres dans les salles de bain ;  
aux chaudières à gaz dans petit locaux, avec ventilation insuffisante (en genre dans la cuisine), tirage insuffisant par la cheminée,  
installations de chauffage imparfaites ou qui marchent pas bien ou installées incorrectement.

### SYMPTÔMES

Difficultés de la respiration, mal à la tête, mouvements gênés, confusion mentale, jusqu'à perdre conscience. Quelque fois, se produit nausée, vomissement et diarrhée.

**En cas de empoisonnement grave, sans un intervention médical très rapide, la mort arrive rapidement.**

### COMMENT SE PRÉVIENT-T-IL?

**Méthodes principales pour éviter les incidents**

\* Les installations de chauffage doivent être installées et contrôlées seulement par des techniques certifiées.

\* Les installations doivent être contrôlées chaque année.

\* Il est interdit d'installer chaudières, des chauffe-bains et chaudières avec des flammes libres dans les toilettes, salles de bain et dans les chambres à coucher.

\* Dans les locaux où il y a la chaudière à gaz, le chauffe-bain ou autre appareil pareil, un trou sur l'un des murs du local doit être toujours présent pour permettre l'entrée de l'air par l'extérieur.

\* Le trou doit être toujours ouvert.

\* Tous les appareils doivent être reliés à un carneau apte qui arrive directement sur le toit de la maison.

\* Les fumées de décharge des réchauds des cuisines doivent être raccordés par une hotte d'aspiration et reliés à une canne d'aspiration différente et séparée de la canne d'aspiration de l'installation de chauffage.

**Référence de lois : lois n. 46 du 13 mars 1990.**

### PREMIÈRE INTERVENTION

Ouvrir les fenêtres et ventiler bien le local. Déplacer la personne intoxiquée du lieu où a été intoxiquée par le monoxyde de carbone.

Téléphoner immédiatement au 118.